

Conditions générales events & rentals

1. Réservation du matériel

Le devis établi par Apex, excellence In sound, light & video (nom commercial de la société apex s.a.) ne garantit pas la disponibilité du matériel. Seule sa confirmation écrite par le client par bon de commande ou par mention « bon pour accord » sur le devis renvoyé à Apex, excellence In sound, light & video entraîne la réservation du matériel en question. Seulement après réception par Apex, excellence In sound, light & video de pareille confirmation, la commande sera considérée comme ayant été valablement donnée.

2. Paiement

- Les prix indiqués s'entendent TTC et sont basés sur les tarifs en vigueur au jour du devis. Apex, excellence In sound, light & video se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment jusqu'à ce que l'offre ait été dûment confirmée par le client.
- Tout retard de paiement entraînera automatiquement, et sans mise en demeure préalable, le paiement d'intérêts de retard au taux légal en vigueur, majoré de 11 %. Le point de départ pour le décompte des intérêts de retard se situe à la date d'échéance de la facture.
- Sauf conditions particulières, indiquées sur la confirmation de commande d'apex, excellence In sound, light & video, les factures sont payables à la livraison du matériel. Sur demande préalable du client, les cartes bancaires sont acceptées comme moyen de paiement.
- En cas de pré-paiement par virement bancaire, la somme versée devra être arrivée sur le compte d'apex, excellence In sound, light & video au plus tard le jour précédant la date de début de la location. Il est recommandé de faire parvenir à la personne de contact chez Apex, excellence In sound, light & video une copie de l'ordre de virement dès paiement pour assurer un traitement dans les délais. La communication du virement devra inclure le numéro du bon mentionné dans l'en-tête de chaque devis, option ou commande.
- Les chèques bancaires ne sont pas acceptés comme moyen de paiement.

3. Caution

Le client pourra être amené à déposer une garantie, non productive d'intérêts, dont le montant sera fixé en fonction de la valeur du matériel loué. Elle sera restituée lors du retour du matériel, après réception définitive et paiement intégral de la location. En seront cependant déduits, le cas échéant, les frais d'éventuelles réparations ou de nettoyages rendus nécessaires par le mauvais usage que le client aurait fait du matériel, ainsi que toute autre dépense rendue nécessaire par l'usage qu'aurait fait le client du matériel loué.

4. Limitations de la responsabilité d'apex, excellence In sound, light & video

- Aucune indemnité ne pourra être réclamée pour un retard éventuel, sauf si celui-ci retardait considérablement le commencement de la manifestation concernée, causant ainsi un préjudice financier important au client.
- Aucune indemnité ne pourra être réclamée en cas de force majeure ou de tout autre retard non imputable à Apex, excellence In sound, light & video (p. ex. en cas de grèves, embouteillages, accidents, orages).
- Aucune indemnité ne pourra être réclamée à Apex, excellence In sound, light & video en cas de non-utilisation du matériel, quelle qu'en soit la cause. Apex, excellence In sound, light & video ne pourra en aucun cas être tenu responsable des pertes et dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation ou du mauvais fonctionnement du matériel, particulièrement les appareils de transmission sans fil. Apex, excellence In sound, light & video ne pourra être tenu pour responsable en cas d'indisponibilité de matériel résultant d'une déficience du fabricant ou du fournisseur.
- La spécification du matériel sur le bon de commande est purement indicative : le matériel y visé pourra être remplacé, sans préavis, par du matériel similaire ou de qualité supérieure.

5. Protection des données

a) Services et produits

L'envoi des données personnelles à apex, excellence In sound, light & video vaut consentement de l'utilisateur à l'enregistrement et au traitement de ses données par le personnel autorisé de la société. Les données personnelles sont traitées par apex, excellence In sound, light & video:

- afin d'administrer les services et produits proposés (incluant la gestion des paiements et des impayés et le suivi de la relation client) ainsi qu'éventuellement de promouvoir d'autres produits et services de apex, excellence In sound, light & video, comme des offres promotionnelles, auprès des clients.

- afin de permettre à apex, excellence In sound, light & video de respecter ses obligations contractuelles et légales.

Une installation de vidéosurveillance est utilisée dans le cadre de la surveillance du siège logistique de apex, excellence In sound, light & video.

Les données personnelles du client sont conservées pendant une période de dix (10) années correspondant à la durée de la prescription applicable, si après cette période le client souhaite que ses données soient effacées il nous contacte sur data.protection@apex.lu

b) Newsletter

apex, excellence In sound, light & video envoie des e-mails d'information aux personnes abonnées. Pour ce faire, des données à caractère personnel (adresse email, nom, prénom) sont traitées de manière informatisée. Un lien de désinscription figure dans chaque communication et permet à la personne de demander l'arrêt de l'envoi de ces messages à l'adresse email concernée. Suite à la demande de désinscription, l'adresse email de l'utilisateur sera conservée, associée au statut « désinscrit », afin de garantir que la personne ne recevra pas de courriels non sollicités par la suite.

Nous utilisons MailChimp comme plateforme de marketing, dans le respect des règles imposées par le nouveau règlement sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679). Vous pouvez consulter les politiques de confidentialité de [Mailchimp](https://mailchimp.com) ou nous contacter sur data.protection@apex.lu pour plus d'informations.

c) Exercice des droits relatifs à la protection des données

En application des dispositions légales relatives sur la protection des données, tous les utilisateurs communiquant leurs données personnelles peuvent :

- obtenir les données les concernant et vérifier leur exactitude
- exiger que les données soient corrigées, complétées ou effacées

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite, envoyée par courrier électronique à data.protection@apex.lu, ou par courrier postal à apex, excellence in sound, light & video.

6. Litiges

En cas de litige, les tribunaux de Luxembourg-Ville seront seuls compétents.

7. Loi applicable

Les devis et commandes ainsi que les présentes conditions générales sont régis par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion des règles de conflit de lois.

8. Clause salvatrice

En cas de nullité d'une des dispositions des présentes conditions générales, les autres restent entièrement valables.

Conditions spécifiques de production full-service

Applicabilité et définition

Le client accepte et s'engage à appliquer en addition aux conditions générales les présentes conditions spécifiques de production full-service régulièrement portées à sa connaissance, signées par lui lors de l'entrée en relation d'affaires. Elles sont applicables à toute production, sauf stipulations contraires prévues par écrit et signées par « Apex, excellence In sound, light & video ». Le terme de production full-service se comprend ici comme toute location de matériel assortie de prestations de services, tels que le montage, le démontage, la mise en place avec ou sans transport assuré par Apex, excellence In sound, light & video.

1.1P Accord de principe et de remboursement des frais engagés

Les parties reconnaissent que, vu la nature évolutive et le caractère souvent urgent des prestations dans le secteur événementiel, un accord de principe peut être établi entre « Apex, excellence In sound, light & video » et le Client avant la finalisation de la commande. Cet accord de principe manifeste l'intention du Client de procéder avec les services offerts par « Apex, excellence In sound, light & video » et autorise ce dernier à engager des frais préparatoires nécessaires à la réalisation de l'événement.

L'accord de principe doit être communiqué par le Client par écrit et doit spécifier la nature et l'étendue des services envisagés ainsi que les dates prévues.

Suite à la réception de l'accord de principe, « Apex, excellence In sound, light & video » est autorisé à engager des frais et à procéder aux préparatifs nécessaires en vue de la réalisation des services convenus. Cela peut inclure, sans s'y limiter, la réservation de ressources, l'achat de matériel, la réservation de prestataires tiers, et tout autre frais jugé nécessaire par « Apex, excellence In sound, light & video » pour la réalisation de l'événement.

Dans l'éventualité où le Client décide de se retirer du projet après avoir donné son accord de principe et avant la signature de la commande finale, ou en cas d'annulation de l'événement pour des raisons attribuables au Client, ce dernier s'engage à rembourser intégralement à « Apex, excellence In sound, light & video » tous les frais engagés par ce dernier en vue de la réalisation de l'événement.

1.2P. Annulation

En cas de résiliation de la commande de la part du client les frais d'annulation suivants s'appliquent:

- > 60 jours calendrier avant la date de début du montage de la prestation, 10 % du prix total sera facturé
- > 30 jours calendrier avant la date de début du montage de la prestation, 50 % du prix total sera facturé
- > 14 jours calendrier avant la date de début du montage de la prestation, 100 % du prix total sera facturé

Si dans le cadre de la commande du matériel sur mesure a été mis en production ou des consommables spécifiques ont été achetés le client en supportera 100% du coût commandé. Les frais d'annulation visés ci-dessus sont toujours dus, indépendamment de la raison qui est à l'origine de la résiliation de la commande par le client, donc y inclus un éventuel cas de force majeure.

2P. Propriété intellectuelle

Tous listings de matériel, dessins, impressions, plans, visualisations en 2D ou 3D restent la propriété intellectuelle d'apex, excellence In sound, light & video et ne pourront être utilisés par le client, à quelque fin que ce soit, qu'avec l'accord écrit d'apex, excellence In sound, light & video. Les contenus audio et / ou video enregistrés pour le compte du client ne sont pas archivés sur les serveurs de apex, excellence In sound, light & video et ne seront plus disponibles après la prise en charge du client. Sauf autrement convenu les fichiers enregistrés sont livrés au client dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés. Dans le cadre de sa prestation technique apex, excellence In sound, light & video se réserve le droit d'utiliser des photos ou vidéos d'ambiance réalisés sur événement pour les diffuser sur des médias divers (print, web, etc) à des fins promotionnelles. Les autorisations de reproduction ou d'enregistrement de matériel soumis à des droits d'auteurs sont toujours à charge du client.

3P. Assurance et responsabilité du client

a) Apex, excellence In sound, light & video dispose d'une assurance bris machine pour son propre matériel audiovisuel et informatique, et ses accessoires techniques au cours de leur exploitation contre tout endommagement ou casse. La garantie s'applique également au cours des opérations de montage, démontage, de transport terrestre et de manutention. Toutefois la couverture de l'assurance est limitée à 250.000.-€

Le champ d'application territoriale de l'assurance est l'Europe géographique : il s'étend de l'Islande au Bosphore (Turquie, partie européenne), et du Portugal à l'Oural (Russie, partie européenne).

La prise d'effet de l'assurance se situe au moment de la livraison du matériel.

L'assurance d'apex, excellence In sound, light & video joue obligatoirement, sauf si le client fait parvenir à Apex, excellence In sound, light & video, par télécopieur (numéro : 26 31 06 25) ou par courriel (info@apex.lu), une copie de sa propre couverture d'assurance valablement souscrite pour la durée de la production et ceci avant la date de livraison du matériel.

L'assurance d'apex, excellence In sound, light & video prévoit une franchise de 1500 €.

Pour des installations permanentes à l'extérieur une franchise plus élevée de 25 % du dommage causé – mais limitée à 15.000 € avec un minimum de 2.500 € est d'application.

Au cas où l'assurance vient à s'appliquer, le client supportera en définitive toute franchise due.

Sont exclus de l'assurance:

- Les accessoires non techniques, tels des logiciels, des meubles, des tissus de tout type et des consommables,
- Le matériel roulant (véhicules, chariots élévateurs, nacelles élévatrices...etc.) d'apex, excellence In sound, light & video,
- Le contenu enregistré par le matériel audiovisuel d'apex, excellence In sound, light & video (par exemple enregistrement sonore ou video).

L'assurance exclut également tout matériel qui serait endommagé ou cassé par un acte de vandalisme, feu, vol, escroquerie, ou toute autre infraction, conditions météorologiques et courant électrique.

b) Apex, excellence In sound, light & video se réserve le droit de facturer au client le matériel et les accessoires non retournés ou détériorés suivant leurs valeurs neuves. En tout état de cause, le client supportera tous frais de nettoyage, voire de remise en état.

c) Lorsque le client met à disposition son matériel et ceci afin d'éviter des frais de location supplémentaires, apex, excellence In sound, light & video ne peut être tenu responsable de tout dommage ou mauvaise manipulation. (objets confiés)

4P. Electricité

- a) Les prises électriques mises à disposition sur le site de la manifestation sont réservées exclusivement à l'usage d'apex, excellence In sound, light & video pendant toutes les phases de l'événement.
- b) Le courant électrique devra être de 230 volts (8 % tolérance maximum). Toutes les prises électriques doivent être mises à la terre et conformes aux standards Schuko ou Cee.
- c) En cas de non conformité des installations électriques, Apex, excellence In sound, light & video est en droit ou de refuser l'installation et d'annuler la production, ou de procéder à une mise en conformité, et ce même sans l'accord exprès du client. Les frais ainsi engendrés seront à charge exclusive du client.

5P. Dispositions relatives au lieu de la manifestation

Le client veillera à ce que l'accès à la salle soit libre à l'arrivée et au départ du matériel d'apex, excellence In sound, light & video (p.ex. fournisseur bloquant l'accès). Les lieux doivent être parfaitement éclairés.

Le client doit prévoir un emplacement stable et résistant aux poids du matériel. En cas de manifestation à l'extérieur et d'une scène livrée par un fournisseur tiers, il faut que cette dernière soit entièrement étanche et fermée sur les 3 côtés. La même protection s'impose pour les haut-parleurs (soundwings) et la régie (f.o.h.). Tous frais supplémentaires engendrés par le défaut du respect de ces conditions sont intégralement facturés au client.

6P. Son et nuisances

Apex, excellence In sound, light & video ne saurait être rendu responsable pour les troubles nocturnes ou les éventuels dommages auditifs causés par leur matériel. Il appartient au client de veiller, le cas échéant, à ce que des mesures soient prises pour éviter que les voisins ne soient dérangés par le bruit.

7P. Manipulation du matériel

Seul le personnel d'apex, excellence In sound, light & video est autorisé à manier les installations et autres équipements techniques.

8P. Personnel

a) Lorsque le client s'engage à fournir des stage-hands (manutentionnaires), ces derniers seront à sa charge. Ces personnes aideront lors du chargement, déchargement, montage et démontage du matériel, en respectant les consignes du personnel d'apex, excellence In sound, light & video. Il appartient au client de veiller à ce que ces personnes

- soient vêtues d'une tenue convenable (notamment au regard des aspects de sécurité), et qu'elles ne se trouvent pas sous influence d'alcool ou de drogues.
- b) Dans ce contexte, Apex, excellence In sound, light & video se réserve le droit de demander au client une caution de 300 € htva par personne. Lorsque le client n'a pas fourni les stage-hands convenus, ou lorsque les stage-hands ne respectent pas les conditions précitées, la caution couvrira les frais de techniciens amenés alors à remplacer le(s) stage-hand(s) défaillant(s).
 - c) Pour des productions hors Grand-duché de Luxembourg, le client s'engage à mettre à disposition du personnel sur place des boissons fraîches non-alcooliques (limonades, eaux minérales) en quantité suffisante. Lorsque les équipes sont sur place pendant plus de 8 heures, un repas chaud leur sera offert. A défaut, les frais des consommations seront facturés au client.
 - d) Les forfaits journaliers du personnel sont calculés sur un maximum de 8 heures de travail. Apex, excellence In sound, light & video se réserve le droit de facturer en heure de régie les éventuels suppléments d'heures prestées s'ils sont causés par une raison qui n'incombe pas à Apex, excellence In sound, light & video. (retards d'autres prestataires, suppléments demandés, etc...

9P. Responsabilité du client

- a) Le client est responsable de l'obtention préalable des autorisations nécessaires et du paiement des diverses taxes y afférentes.
- b) Au cas où les conditions contractuelles ne seraient pas remplies par le client au plus tard le jour du début du montage, Apex, excellence In sound, light & video pourra monter quand même son matériel, sous l'entière responsabilité du client, également responsable de tout dommage survenu pendant la durée de la manifestation (montage et démontage inclus).
- c) Au cas où Apex, excellence In sound, light & video ne pourrait pas monter son matériel, à cause du non-respect des présentes conditions générales par le client, le prix contractuel resterait quand-même entièrement dû par le client.
- d) Les fichiers de contenu audio et vidéo doivent être fournis au moins 7 jours avant la date de début de montage de l'événement à des fins de test. Les fichiers finaux doivent également être apportés sur place par le client.

Conditions spécifiques de location sèche

Applicabilité et définition

Le client accepte et s'engage à appliquer en addition aux conditions générales les présentes conditions spécifiques de location sèche régulièrement portées à sa connaissance, signées par lui lors de l'entrée en relation d'affaires. Elles sont applicables à toute location de matériel, avec ou sans transport assuré par « Apex, excellence In sound, light & video ». La location pourra être exceptionnellement assortie de prestations de services ponctuelles, telles une assistance au montage et/ou au démontage, si le client le requiert.

1S. Annulation

En cas de résiliation de la commande de la part du client, les frais d'annulation suivants s'appliquent si le total de la commande est supérieur à 250.- € htva :

> 14 jours calendrier avant la date de début de la location, 50 % du prix total sera facturé
> 3 jours calendrier avant la date de début de la location, 100 % du prix total sera facturé

Si dans le cadre de la commande du matériel sur mesure a été mis en production ou des consommables spécifiques ont été achetés le client en supportera 100% du coût commandé.

2S. Restitution du matériel

Le client doit restituer le matériel dans les locaux d'apex, excellence In sound, light & video à la date de retour figurant sur le bon de livraison et ce avant 12.00 heure midi. Tout prolongement de la location devra être demandé au moins 24 heures à l'avance et ne pourra se faire qu'après l'accord exprès d'apex, excellence In sound, light & video. A défaut de restitution à l'échéance convenue, Apex, excellence In sound, light & video aura le droit de reprendre le matériel là où il se trouve, aux frais du client. Tout dépassement de la durée initiale de la location entraînera une facturation complémentaire. Tout matériel non restitué dans les huit jours calendrier après la date de retour sera facturé au prix neuf. Au retour, le matériel est vérifié. A défaut de présence du client lors de cette vérification, aucune contestation relative au résultat de celle-ci ne sera recevable.

3S. Utilisation du matériel

Le client est seul responsable à l'égard des tiers de l'utilisation du matériel. Il déclare et affirme avoir les connaissances et qualifications nécessaires pour manipuler le matériel en question. Sur simple demande, les manuels d'utilisation lui seront fournis. Les accessoires tels que cablages, contrôleurs etc sont uniquement fournis sur demande spécifique et détaillée du client. Il s'engage à prendre soin du matériel loué et à ne l'utiliser qu'en bon père de famille et en application stricte de son usage prévu et habituel.

4S. Assurances

Une assurance tous risques (couvrant la casse, l'endommagement, vandalisme, feu, vol, conditions météorologiques, dommages électriques) pour le matériel d'apex, excellence In sound, light & video est obligatoire et devra être contractée par le client. Sur demande, la valeur du matériel pourra être communiquée au client.

En cas de sinistre survenu la durée de location sera comptabilisée au client jusqu'à la production par ce dernier d'une déclaration officielle de sinistre ou de vol. Le client reste tenu de régler pendant cette période le montant de la location et prend également en charge les frais de reconstitution des documents et de remise en état du matériel et des accessoires.

Date :

Nom, qualité et signature du client précédée de la mention "lu et approuvé"